

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.....	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.....	12 »	7 »
Etranger.....	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — 10, Rue Annibal. — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la 1^{re} page, 5 fr. la ligne. — En échos, 2 fr. la ligne. — Chronique locale, 1,50 la ligne — Faits divers, 1 fr. la ligne. — Réclames en 3^e page, 0, 80 la ligne. — Annonces diverses en 4^e page, 0, 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Tunis, le 30 juin 1898

Génie Bienfaisant

Décidément, je suis forcé d'avouer très humblement que je suis le plus grand criminel de la terre. Aucune pénitence ne pourra racheter le crime que je commets depuis bientôt quatre ans — avec interruptions non volontaires — de combattre Sa Majesté René I, empereur de toutes les Tunisies.

Et j'ai bien peur, à ma mort, d'être voué, pour l'éternité, aux flammes éternelles de l'enfer pour n'avoir pas suffisamment expié mon forfait sur le plancher des vaches.

Cependant, dès aujourd'hui, je fais amende honorable et j'annonce, *urbi et orbi* que, dimanche, je commencerai l'expiation en grim pant au Bou-Korneine, comme le Christ monta au Calvaire, en chemise, pieds nus, corde au cou et la croix sur le dos...

Il a fallu, hélas ! trois fois hélas ! quatre longues années pour que mes yeux fussent dessillés !

Il a fallu, dis-je, quatorze cent soixante jours, quatre automnes, quatre hivers, quatre printemps et quatre étés, pour que le voile épais qui obscurcissait ma vue vint tomber à mes pieds et montrer à mes yeux éblouis, dans toute sa rayonnante beauté, l'éclat de son talent, le génie bienfaisant qui, par la volonté d'Allah et de son prophète Hanoutax, préside aux destinées de ce nouveau paradis terrestre, qu'est la Régence de Millet.

Que veut notre très illustre seigneur et très puissant maître, sinon le bonheur de ses sujets ?

Toutes ses nuits, tous ses jours, toutes ses minutes, tous ses instants, en un mot, ne sont-ils pas employés vers la recherche de l'idéal de bonheur rêvé par le monarque pour laisser à sa mort un nom béni et aimé de tous ses sujets ?

Sans remonter très loin dans le passé, et même à l'heure actuelle on trouverait bien, il est vrai, l'application de quelques légers impôts, mais ceux-ci, si l'on y réfléchit tant soit peu, ne sont-ils pas créés dans le but qu'à notre bon père Millet de nous rendre un peu plus heureux et de nous donner le summum de bonheur possible !

Alors, pourquoi tous ces meetings de Tabarka à Tozeur et de Thala à Gabès, en passant par Sfax et Sousse !

Véritablement, je n'y comprends plus rien et je vais être forcé de donner ma langue aux chats.

Tunis, elle-même, ville de lumière

éteinte qui s'en mêle, et s'avise, par le canal de la Chambre de Commerce, de faire publier des protestations dans des organes très mal pensants dont voici quelques passages saugrenus :

La Chambre a appris avec un profond étonnement que, depuis hier, sans aucun avertissement préalable, sans qu'aucun décret n'ait paru, des droits extrêmement élevés avaient été établis sur les produits de première nécessité, tels que beurre, fromage, pommes de terre, légumes secs, etc.

Les bouteilles contenant des liqueurs sont aussi frappées d'un droit qui n'était pas prévu par le décret du 2 mai.

La Chambre n'a pu trouver de texte permettant de frapper les denrées venant du dehors et ayant déjà payé des droits de douane. Les décrets relatifs aux droits de ports ne s'appliquent qu'aux produits locaux. Elle estime donc que ces perceptions manquent de base légale et demande que l'ancien état de choses soit maintenu.

Le commerce a soif de stabilité ; la population entière a un intérêt majeur à ce que les taxes fiscales n'entraînent pas un renchérissement excessif des choses nécessaires à l'existence.

L'exposé des motifs du décret du 2 mai permettait d'espérer qu'il serait tenu compte de ces deux besoins primordiaux. Il n'en est rien, et deux mois ne se sont pas écoulés depuis la publication du tarif des douanes que déjà des taxes aussi exagérées qu'inattendues viennent frapper les denrées de première nécessité, sans même que les corps élus aient été consultés.

Dans de semblables conditions, les opérations commerciales deviennent impossibles, personne n'osant plus contracter s'il se trouve dépouillé de toute sécurité.

La Chambre de commerce ne peut assister impassible au renchérissement de la vie, à la ruine des affaires, à l'arrêt de la colonisation qui en sera la conséquence inévitable.

Elle proteste de toute son énergie contre ces mesures fiscales, prises sans avertissement, sans délai, sans aucun respect des marchés en cours. Elle est persuadée qu'elle fait son devoir en suppliant les pouvoirs publics de s'arrêter sur cette pente néfaste et de renoncer à des impôts que la Colonie, déjà si éprouvée, est hors d'état de supporter.

Ces Messieurs de la Chambre de Commerce doivent avoir perdu la boule, comme ce député, l'autre jour, pour la nomination du président de l'autre Chambre.

Qu'ils s'empressent donc de reconnaître leur erreur, sinon, gare à eux, car je ne les ménagerai pas. Je n'admets et n'entends pas que l'on se permette de protester contre des mesures fiscales — le vilain mot — destinées à faire notre bonheur, et que notre Empereur a trouvées tout seul.

Et si celui-ci voulait m'en croire et suivre le conseil que je me permets de déposer à ses pieds, il frapperait les appointements des petits fonctionnaires qui roulent sur l'or de la façon suivante :

De 600 à 1200 francs : 50 francs pour cent d'impôt ;

De 1200 à 3000 francs : 20 pour cent ;

De 3000 à 6000 francs : 10 pour cent.

Au delà de ce chiffre, il ne serait pas juste et équitable de les imposer, car ces messieurs seraient très gênés à la fin du mois pour joindre les deux bouts et il ne leur serait plus possible de faire construire des villas ou autres immeubles de rapport.

Cet impôt que je propose serait très bien vu et il permettrait d'accomplir quelque utile amélioration dont nos arrière-petits-enfants diraient le plus grand bien en portant aux nues le nom bien-aimé de René I, notre génie bienfaisant.

Ainsi soit-il !

Vive René !

EM. LACROIX.

Les « amis » du Résident général, eux-mêmes, partent en guerre contre lui à propos des nouveaux impôts qui pleuvent sur cette heureuse et prospère Tunisie.

Mais ceux-ci, M. Millet ne les craint guère, car il sait de quelle façon il faut procéder à leur égard pour les ramener au bercail.

Les loups ne se dévorent pas entre eux.

UN

COUP DE FORCE

Vendredi dernier, les bureaux de la *Petite Tunisie* ont failli être envahis par la police, en force.

C'était M. Sebaut, huissier, qui venait pour saisir le journal en vertu d'une ordonnance de référé rendue par notre éternel et sympathique ami M. le président Fabry, qui ne peut accepter l'arrêt de la Cour d'Alger qui n'a pas confirmé la condamnation qu'il nous avait octroyée avec sa générosité habituelle.

Or, cette ordonnance disait que le journal *la Petite Tunisie* n'avait plus de cautionnement, que ce journal n'avait pas exécuté les condamnations qui avaient été prononcées contre lui et que, dans ces conditions, la publication de « la Petite Tunisie » constituerait un délit.

Rien n'était moins vrai ni fondé puisque nous avons été acquittés sur toute la ligne à Alger, où on trouve, Dieu merci, des juges comme à Berlin.

Aussi, forts de notre droit avon-nous protesté de toutes nos forces et, devant notre attitude peu décidée à laisser perpétrer une injustice, M. Sebaut n'a pas insisté et s'est retiré, avec lui, les commissaires venus pour lui prêter main forte, le cas échéant.

Le public voit donc le bout de l'oreille.

Le cautionnement est versé, c'est toujours le même, c'est-à-dire celui qui avait été déposé antérieurement à notre condamnation à dix mille

francs de dommages-intérêts vis-à-vis de M. Lecore, sans compter les trois mille cinq cents francs d'amende.

Ce cautionnement qui s'était trouvé absorbé par cette condamnation s'est trouvé libre après l'acquiescement des inculpés et la condamnation aux dépens du directeur de la *Dépêche Tunisienne*.

Il n'y a donc rien de changé entre ce qui est et ce qui existait alors.

Le cautionnement n'est pas personnel. Il est affecté à la publication de *la Petite Tunisie*. Il répond des condamnations que ce journal pourrait encourir en la personne du gérant.

Par conséquent, l'ordonnance de référé est une œuvre que nous ne voulons pas qualifier.

M. le président Fabry était radicalement incompétent pour prononcer cette ordonnance. Il le sait, mais il ne cherche, à l'abri de sa magistrature, qu'à nous créer des ennuis et à nous supprimer. M. Fabry a décidément l'amitié trop tendre. Qu'il la réserve pour d'autres. Quant à nous, nous n'en voulons plus.

C'est pourquoi nous avons écrit à M. le garde des Sceaux une lettre pour lui signaler la conduite de ce trop éminent magistrat !

Cette lettre est partie par le bateau de samedi. Elle a été remise à un exprès qui la remettra, à Paris, à M. Sarrien, ministre de la justice.

Espérons que ce dernier fera une enquête et qu'on nous débarrassera de ce trop distingué président par trop gouvernemental.

Il est fortement question, dit-on, du départ de M. Pavillier, directeur général des Travaux publics.

Il paraîtrait que depuis longtemps M. Millet chercherait à priver la Tunisie des lumières de ce directeur qui, depuis les cinq années qu'il est parmi nous, a plus fait que tous ses prédécesseurs réunis.

Si M. Pavillier s'en va, il sera unanimement regretté.

PARIA !

Sur quel piédestal voulez-vous donc placer le colon français.

« Paroles de M. Millet à la Conférence Consultative. »

Quand nous disions que le colon français qui, bêtement, croyant trouver le Pérou en Tunisie, s'est expatrié pour venir féconder de sa sueur ce sol ingrat, qui ne lui donne pas à vivre la plupart du temps et tâcher d'y faire aimer le nom de la France, était considéré et traité comme un paria par M. Millet et son entourage, on souriait...

Quand nous affirmions que les préférences du représentant de la France étaient pour les étrangers et les indigènes qui, eux, ne réclament jamais, on souriait encore...

Aujourd'hui, les idiots en ques-

tion sont bien forcés de reconnaître que nous avons dit vrai.

Lors de la dernière session de la Conférence Consultative, lorsque le président de la Chambre d'Agriculture demanda au Résident de soumettre aux conférenciers l'examen du budget, le Résident laissa échapper ce cri du cœur mal contenu :

« Mais sur quel piédestal voulez-vous donc placer le colon ? »

Es-tu édifié, Français, sur les sentiments qui animent ton Résident à ton égard ?

Qu'es-tu venu faire sur cette terre maudite, où celui qui est chargé de te protéger, de te défendre, te traite comme un paria !

Oui, paria.

Pour lui, tu n'es pas plus que le pouilleux bicot que tu rencontres sur ta route et tu feras bien de lui laisser la place libre lorsque tu le trouveras sur ton passage.

Pauvre Français, pauvre paria, voilà où tu en es réduit aujourd'hui !

Et la coupe n'est pas encore pleine, elle n'a pas débordé, tu en verras d'autres dont tu me donneras des nouvelles si tu ne prends le parti sage de t'éloigner au plus vite de ce pays infernal qu'une bande de rosses, grassement payée, se plaît, en France, à chanter le séjour enchanteur.

Que l'enfer les attende.

LUCIFER.

Échos et Nouvelles

Les prochaines grandes manœuvres navales auront une réelle importance, elles porteront notamment, du 4 au 8 juillet, sur les exercices relatifs à la défense de l'Algérie et de la Tunisie et comprendront l'entrée de l'escadre tout entière dans le port de Bizerte.

Nous espérons que la Compagnie du Bône-Guelma voudra bien, pour cet événement, organiser un train de plaisir à prix très réduits pour permettre à la population tunisienne d'aller admirer le coup d'œil ravissant de notre flotte cuirassée en repos dans le lac de Bizerte.

La presse française commence à s'alarmer de la situation qui est faite aux colons français de la Régence par suite des impôts chaque jour croissants qu'une administration sans vergogne se plaît à créer.

Le Petit Marseillais, journal ultra-moderne, espère qu'on voudra bien, à Paris, s'occuper d'urgence de la situation alarmante qu'il signale et rappeler énergiquement M. Millet à une compréhension plus nette, plus française de sa mission auprès du gouvernement du bey.

Les troubles d'Algérie ont eu pour effet de faire quitter le pays à un grand nombre d'Israélites qui sont venus porter leurs pénates et leurs connaissances commerciales à Tunis et en Tunisie.

Le juif algérien, si on le laisse s'implanter en nombre ici, sera, dans l'avenir, une calamité publique, par sa façon de commercer, comme il l'a été en Algérie, aussi le gouvernement beylical doit-il envi-

sager la situation et prendre les mesures nécessaires.

En attendant, il doit préserver le commerce local menacé par tous ces déballages qui portent le plus grand trouble et la perturbation dans les affaires de nos commerçants.

En cette occasion, nous serions partisan d'une patente très élevée qui prohiberait pour toujours les déballages.

Enfin, la Tunisie respire ! L'homme néfaste, le protecteur de Millet, celui à qui nous devons la faillite de la Tunisie, Hanotaux, en un mot, n'est plus au quai d'Orsay.

On se souviendra longtemps en France comme en Tunisie du ministère de bandits qui présida pendant deux années, grâce à l'équivoque et à une conduite louché et criminelle, aux destinées de la France.

Comme nous l'avions prévu, l'ouverture du Casino d'Hammam-el-Lif a été l'événement tunisien de la semaine.

Une foule, évaluée à plusieurs milliers de personnes, s'était donnée rendez-vous dans ce site enchanteur.

Le Casino, le concert et les divers établissements ont regorgé de monde toute la journée.

Allons, Hammam-el-Lif est toujours en vogue auprès du public tunisien.

Mais, du reste, où pourrait-on trouver une plage plus belle, une cuisine meilleure qu'au restaurant du Casino et un concert plus agréable sur le bord de la mer, dont les vagues viennent mourir à vos pieds...

Le *Télégramme*, journal de la démocratie du Midi, qui paraît à Toulouse, publie dans son numéro du quatre août 1896, le résumé d'un procès en diffamation qui lui fut intenté par un conseiller municipal de Toulouse du nom de Lafite.

Notre confrère fut acquitté à la majorité par le jury toulousain.

Nous nous proposons de publier in-extenso ce compte-rendu qui désopilera la rate de nos lecteurs.

Le Gouvernement tunisien vient d'approuver les statuts de l'Abbeille, société grecque de secours mutuel.

Le but de cette société était trop louable pour que le Gouvernement tunisien ne s'empressât d'accorder son fonctionnement.

Mépris de la Loi

Le décret sur les alcools fait beaucoup parler de lui et nombre de négociants se trouvent considérablement lésés, non seulement à cause de l'augmentation des droits mais surtout à raison des faits et circonstances de l'application de ce décret.

Le principe de la non rétroactivité des lois est admis partout. Il n'est pas honnête, en effet, de frapper quelqu'un d'une pénalité quelconque pour un fait non qualifié dont la répression n'était pas prévue au moment où il a été commis.

Il n'est pas honnête de demander à une loi de sévir sur des actes antérieurs à la confection de cette loi.

Et si tous les produits qui entrent en Tunisie doivent être frappés postérieurement à l'application de la loi, les produits qui s'y trouvaient déjà devaient nécessairement être exonérés de l'impôt. Ils devaient bénéficier du principe que les lois n'ont pas d'effet rétroactif. La logique, l'équité, la justice commandent d'en agir ainsi. Il ne faut ja-

mais donner le mauvais exemple et enseigner, quand on est gouvernement, le mépris de la loi et la méconnaissance du droit.

Or, en vertu du décret qui nous occupe on a demandé aux industriels et commerçants détenteurs d'alcools les quantités qu'ils possédaient sans s'inquiéter si ces alcools ayant déjà payé des taxes sous l'empire de la législation précédente, il n'y avait pas lieu de les exonérer de nouveaux droits.

Il nous semble que les quantités seules entrées ici depuis le décret devaient être soumises à l'impôt, puisque ces alcools sont seuls visés par la loi, faite pour l'avenir et ne pouvant rétroagir sur le passé.

Qu'un commerçant plus avisé ou plus fortuné que la masse des autres ait pu même prévoir que des droits nouveaux viendraient à frapper l'alcool et qu'il ait, cette éventualité en vue, fait des achats considérables pour soustraire ces marchandises aux nouvelles taxations, cela est possible, mais ce commerçant a fait là un acte régulier, normal, licite, légal.

S'il s'est exposé à immobiliser, par suite de ces achats, un gros capital, à perdre par fuite, évaporation ou incendie tout ou partie de sa fortune, dans le but incertain de réaliser un bénéfice aléatoire et éventuel, il a traité sous l'empire d'une loi qui permettait cela et il ne saurait être puni par une loi nouvelle d'avoir fait un acte de commerce loyal, normal, qu'il avait le droit de faire.

Aucun raisonnement ne peut prévaloir contre le droit : et la nouvelle taxation faite en vertu de la loi nouvelle sur des marchandises de puis longtemps en magasin, qui ont antérieurement acquitté les impôts alors existants, constitue une violation du droit.

Le fisc offrirait vainement d'assurer la perception sur tout le stock de chaque négociant, sur les bases fixées par le décret de mai dernier, en déduisant les 8 0/0 payés sous l'ancien tarif que cette offre ne devrait pas être acceptée.

La marchandise entrée à Tunis avant la promulgation du décret précité a payé des droits. Elle ne peut pas en payer d'autres. Autant vaudrait alors imposer à nouveau les alcools consommés antérieurement. Ce serait absurde mais ce serait tout aussi juste que la perception que l'on veut faire sur des alcools demeurés inventés et improductifs.

Punir, même ruiner un commerçant qui a été victime de la vente de ses produits est une conséquence abusive et excessive de l'interprétation judaïque du nouveau décret. Or, c'est arriver jusque-là que de lui tenir ce langage :

« Vous avez acheté des alcools « vous avez payé les droits. D'accord, mais vous en paierez de « nouveaux, puisque vous ne les avez « pas vendus. »

Quant aux commerçants avisés, heureux, qui ont pu dissimuler les alcools, les transformer ou les vendre, vous leur dites :

« Pour vous, tout est bien. Vous « n'avez rien à craindre puisque « vous n'avez pas de marchandises « taxables; mais je vais encore ajou- « ter à votre bonheur en augmen- « tant pour vos concurrents les « droits que vous avez été assez sub- « tils pour éviter. »

C'est là une attitude malpropre.

Ce langage est indigne d'un gouvernement qui se respecte.

Nous dirons aux négociants :
« Laissez-vous faire des procès- « verbaux ; laissez-vous poursuivre. « Nous vous aiderons. Nous trou- « verons des tribunaux qui refuse- « ront de sanctionner des disposi- « tions contraires à votre droit. »

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le ministère Brisson est aujourd'hui constitué. La nomination des nouveaux ministres a paru mercredi au *Journal Officiel* de la République Française. Il est ainsi composé :

Présidence du conseil et intérieur, M. Brisson ; justice, Sarrien ; affaires étrangères, Delcassé ; instruction publique, Bourgeois ; guerre Cavaignac ; marine, Lockroy ; finances, Peytral ; commerce, Maruéjols ; agriculture, Viger ; colonies, Trouillot ; travaux publics, Tillaye ; sous-secrétaire au ministère de l'intérieur, Vallé ; sous-secrétaire des postes et télégraphes, Mougeot.

Comme on le voit, pas un des ministres du cabinet Méline ne fait partie du ministère Brisson, pas même Hanotaux, le sinistre et complice des assassins d'Arménie.

Espérons ne plus jamais voir revenir au quai d'Orsay cet homme néfaste pour la Tunisie.

L'Alarme

Notre très distingué président du Tribunal est encore ici, mais M. le procureur de la République est parti samedi, paraît-il, pour aller au ministère donner des explications sur la création projetée d'une cour d'appel à Tunis.

Cette réforme est devenue le grand dada de la magistrature qui trouve que la cour d'appel d'Alger n'a pas assez de respect pour ses décisions.

C'est le moment, pour tous les habitants de ce pays, de protester contre ce projet. Son adoption serait un crime.

On ne pourrait plus obtenir, la cour d'appel étant ici, que des décisions comme celles que rend tous les jours le tribunal de Tunis.

Il faut ici des juges et non des hommes de gouvernement.

La cour d'appel projetée à Constantine peut et doit nous satisfaire en attendant l'annexion qui nous permettra d'avoir une cour d'appel à nous, chez nous, payée par nous et dont les membres inamovibles ne seront pas à la disposition d'un Résident.

A Constantine, la dépense sera moindre pour les justiciables tunisiens que celle qu'il fallait couvrir pour plaider à Alger ou pour le transport des prisonniers et des gendarmes de l'escorte.

Les frais d'installation, d'aménagement, d'entretien des bureaux et bâtiments seront à la charge du département de Constantine.

En présentant un mémoire sur le cas au Conseil municipal de cette ville qui a voté le principe de la création de cette cour, à Constantine, on obtiendra, croyons-nous, que les justiciables de Tunisie soient exemptés devant la cour des droits de timbre et d'enregistrement applicables aux autres justiciables.

Mais il faut agir et être prêt, lors de la présentation du projet de loi qui se prépare, à protester énergiquement contre la création d'une cour d'appel à Tunis ou même contre l'envoi d'une délégation venant d'Aix ou d'ailleurs qui viendrait y rendre des arrêts.

Il faut s'entendre pour la rédaction d'un mémoire qui serait signé par ceux dont la plume est libre, par ceux qui sont susceptibles de subir des procès — c'est à dire tous — et l'envoi de ce mémoire au parlement.

Il ne nous faut à aucun prix de magistrats dits assis, qui reçoivent des gratifications de S. A. le Bey et, qui, par conséquent, ne sont pas libres de leurs jugements.

Il ne faut pas que les juges soient placés entre leur désir de bien faire, de bien juger, et celui de conserver leur emploi.

Il ne faut pas que leur avancement dépende ni du Résident, ni de S. A. le Bey.

C'est là une question de vie ou de mort pour la Tunisie.

C'est aussi une question d'honneur, de conscience.

Mettons le juge à l'abri des menaces ou des offres de quiconque.

Soustrayons-le aux présent d'Ataxercès-Millet ou autres et aux gratifications outrageantes que le Résident a avoué en pleine séance de la Chambre du troisième Collège que le Président du Tribunal recevait de S. A. le Bey.

Réunion publique

Le Syndicat du Commerce et de l'Industrie, par des affiches placardées sur les murs de la ville, convoque, en réunion publique, les Corps élus : Chambres de Commerce et d'Agriculture, 3^e Collège électoral et la population à quelque nationalité qu'elle appartienne, pour protester contre les exigences du fisc.

Nous ne saurions trop engager le public à se rendre en foule à ce meeting de protestation qui aura lieu dans la salle des Folies-Bergère, aujourd'hui à 4 heures et demie.

Chronique locale et régionale

La mouche du coche

Cette mouche, va, vient, s'arrête, parle, jase comme trois pies, *politiquaille*.

On n'aperçoit qu'elle au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest de Maxula.

Qu'elle s'occupe donc un peu plus de l'instruction des élèves qui lui sont confiés au lieu de jouer à l'homme politique qui ne lui sied guère.

La Fête du 4^e Zouaves

La fête donnée, vendredi, par le 4^e zouaves, à l'occasion des batailles de Solfério et d'Ichrenn, a été de tous points réussie.

C'est une belle journée qui restera longtemps gravée dans la mémoire des assistants civils et militaires.

Le commandant Driant, l'âme et l'organisateur de cette fête, a droit à tous les éloges ; aussi ne les lui ménageons-nous pas.

Bienvenue

M. Laure, chef de gare à Bône, nommé à Tunis, en remplacement de M. de Beulle, passé inspecteur à Guelma est arrivé samedi dernier et a pris dimanche la direction de la gare.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue ainsi qu'à M. Halouin, son chef nommé en remplacement de M. Mucchelli promu chef de gare de Souk-Ahras.

Débuts

Hier, jeudi, débuts au Casino d'Hammam-El-Lif, de Mlle Carlo-Batti, chanteuse légère des concerts de Paris.

Mlle Carlo-Batty a remporté un énorme et justifié succès.

Bravo à la direction.

Encore et toujours des vols

Les vols succèdent aux vols à Maxula sans que l'on puisse mettre la main au collet de ces hardis gentlemen coupeurs de route et dévaliseurs de poulaillers.

Aujourd'hui le nombre des volés atteint le chiffre huit.

Nous espérons bien qu'avant la douzaine M. Léal aura envoyé à l'ombre les amateurs de bien d'aurait qui détroussent aussi prestement les villas que le fisc les contribuables tunisiens.

Au Bône-Guelma

On nous prie de demander à la Compagnie du Bône-Guelma, si elle ne pourrait pas mettre en circulation sur Hammam-El-Lif la douzaine de voitures d'été qui sont garées à Tunis sans attendre que le stock soit complètement arrivé.

Une erreur

Contrairement à ce qui a été annoncé par la *Dépêche* les trains partant de Tunis à 11 h. 45 du soir pour retourner d'Hammam-El-Lif à minuit 30, n'auront pas lieu tous les jours. Ces trains sont facultatifs.

La Goulette avec ses vingt-quatre trains journalièrement et vingt-six les dimanches et fêtes est donc mieux desservie, mais cela n'empêche pas l'affluence de se porter du côté d'Hammam El Lif.

Décès de Mme Cambon

Madame Cambon, femme de notre ancien résident général qui a laissé de si excellents souvenirs en Tunisie, ambassadeur de France à Constantinople, est décédée lundi dernier à Pau après une longue maladie.

M. Paul Cambon, prévenu à temps, s'était immédiatement rendu auprès de sa femme pour assister à ses derniers moments.

Le corps de la défunte sera transféré à Paris.

Pendant toute la journée qui a suivi le décès toutes les autorités sont venues s'inscrire à l'Hôtel Bellevue.

Nous prions M. Cambon, d'agréer l'expression de nos condoléances attristées.

BÉJA

Il y a quelques jours, un indigène des environs de Béja enlevait une jeune fille israélite, âgée de seize ans et... ?

Sur plainte portée par la mère au caïd (les deux parties, étant sujets tunisiens), des recherches furent ordonnées et au bout de quelques jours, les spahis ramenèrent les deux fugitifs.

Sur l'ordre du caïd, la jeune fille fut écrouée à Dar-el-Gerte, prison servant aux femmes et aux prostituées ; défense fut faite à la mère d'aller voir sa fille ; seuls les parents du jeune homme furent admis à la voir, lui porter des provisions et des... consolations.

Jusque là, il y a déjà beaucoup à redire, mais où l'affaire se corse, c'est lorsqu'on voit des personnalités musulmanes se livrer à une pression forte, menaces ou promesses, pour faire tout d'abord embrasser à la jeune fille la religion musulmane et lui faire épouser après son ravisseur.

La mère pardonne et veut reprendre sa fille. Malgré ses nombreuses démarches elle n'a pu encore réussir et pour elle les portes restent fermées. A toute force il faut que sa fille devienne musulmane.

Détourner une jeune fille d'une autre croyance pour lui faire embrasser la leur est chose ordinaire chez les arabes, car ils sont certains de trouver au bout le paradis et des pièces de cent sous.

Lassée de s'adresser aux autorités tunisiennes de Béja, la mère de cette jeune fille s'est adressée au Contrôleur civil, qui lui a promis justice.

Nous ne sommes pas des amis de ce dernier, mais dans cette circonstance nous n'avons que des éloges à lui adresser.

Attendons les événements pour revenir sur cette affaire. J. S.

Montres Remontoirs

OR, ARGENT ET NIKEL

Tous systèmes

Réparations garanties

MAISON FRANÇAISE

HORLOGERIE-BIJOUTERIE

A. PORTAIL, TUNIS — 16, Avenue de France — TUNIS

CHAINES

OR, ARGENT, ETC., ETC.

Assortiment pour mariage

Réparations Garanties

CACAO DEVINCK

FABRIQUÉ MÉCANIQUEMENT
avec le nouveau procédé personnel à la maison Devinck
permettant de ne pas recourir pour le débourrage à l'emploi de produits chimiques

ABSINTHE BERGER

Extra supérieure, distillation lente au bain marie, coloration végétale aux herbages du Jura, garantie d'une innocuité parfaite.
Fion frères, agents généraux, Tunis.

Spectacles et Concerts

Casino d'Hammam-Lif

Direction : M. CUREL

TABLEAU DE LA TROUPE

Mlles Carlo-Batti (étoile) chanteuse légère et créole; Antonia, chanteuse franco-espagnole; Mme Darmon, chanteuse excentrique; M. et Mme Marel, duettistes; Mlles C. Vidal, chanteuse travestie; Laurety, chanteuse comique; Tarrys, chanteuse comique de genre; Berca, chanteuse comique; Régina, chanteuse mauresque; Lacroix, diction; M. Duberry, chanteur comique.

Dimanches et fêtes grande matinée

Tous les jours de 5 à 8 heures

Apéritif-Concert

GRAND CAFÉ

Cousommations de 1^{er} Choix

Restaurant de premier ordre

Tenu par M. Daver

Service à la carte et à prix fixe

Soupers froids

Prix d'entrée au Concert : dimanches et fêtes : 1 franc, semaine 50 centimes; abonnements au mois, 10 francs; abonnements pour la saison, 25 francs.

THÉÂTRE-CONCERT DES FLEURS

C'est ce soir qu'auront lieu les débuts de la troupe nouvelle — Nous avons déjà dit que cet établissement ne laisse rien à désirer. C'est la vérité, nous pouvons affirmer que c'est la première fois à Tunis qu'une exploitation de ce genre a acquis d'emblée l'approbation du public.
C'est un endroit délicieux où les familles peuvent aller passer une bonne soirée.

Madame Marius PERRIER

ROBES

14, rue Al-Djazira, porte B, Tunis

PAUL REY ET C^{IE}

COURTIERS EN VINS

10, rue Annibal, 10, TUNIS

Ont l'honneur d'informer MM. les Propriétaires-Viticulteurs qu'ils sont acheteurs pour toutes quantités de vins rouges et blancs; paiement au comptant quai Tunis.

Ils sont également acheteurs de raisins sur pieds et de vins à la décuvalion.

Adresse télégraphique : Rey-Tunis.

Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise

WAGNER ET ALBRECHT

TUNIS - 24, rue d'Italie, 24 - TUNIS

Brioques — Croissants — Petits pains pour thé et café — Bonbons — Gateaux — Tartes — Desserts, etc.

Pains de luxe et de ménage — Spécialité de pains anglais — Biscuits — Pâtés fins — Vins fins et liqueurs de premier choix — Petits fours — Fournitures pour soirées — Baptêmes — Mariages et Bals.

Dépôt à Hammam-el-Lif

Pour les commandes, les clients sont priés de s'adresser à M^{me} Roubaud, Epicerie Marseillaise, dépositaire, ou au garçon qui distribue le pain. Les commandes du matin, soit pâtisserie, soit pain, seront exécutées le jour même et portées à domicile.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponné Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes que s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NÉE

GRAND CAFÉ DE TUNIS.

Tous les jours, à huit heures et demie, grand concert instrumental. Bière GRUBER à 20 centimes le bock.

COMPAGNIE DU GAZ

et Régie cointressée des Eaux de Tunis

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : Trois Millions de francs

Avis aux Actionnaires

Par décision de l'assemblée générale du 4 avril dernier, le dividende de l'exercice 1897 a été fixé à 32 fr. 50 nets par action.

Francs 10 ayant été payés le 1^{er} janvier, 22 fr. 50 nets seront mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain contre remise du coupon n° 25.

Actions de jouissance dividende Exercice 1897

7 fr. 50 nets contre remise du coupon n° 6.

Amortissement du capital 7^e tirage

Actions sorties : Numéros 307 484 707 1213 1267 1591 1606 1753 1835 1951 2112 2468 2623 2748 2775 3277 3468 4125 4360 4706 4824 4848 5314 5741 5956 (remboursables à 500 fr. et à échanger contre des actions de jouissance).

Avis aux Obligataires

Paiement des coupons à partir du 1^{er} juillet.

Obligations 4 0/0, 1^{re} et 2^e séries, en francs 10 nets contre remise du coupon n° 14 pour la 1^{re} série, et du coupon n° 12 pour la 2^e série.

Obligations 4 0/0 (1^{re} série) 13^e tirage

Titres sortis : Numéros 273 471 769 804 837 938.

Obligations 4 0/0 (2^e série) 13^e tirage

Titres sortis : Numéros 1451 1591 1707 1717 1957 1962 1982 2121 2302 2317 2465 2480 2483 2526 2671 2798 3031 3148.

NOTA. — Le paiement des coupons, le remboursement des actions et obligations à 500 fr. et l'échange des titres se feront à Tunis, à la Banque de Tunisie.

Le Conseil d'Administration.

Veuve Célestin Blanc

Matériel agricole

15, rue Annibal, TUNIS



Pressoirs et Fouioirs Américains en tous genres et grandeurs
Comportes chêne et tous articles de Caves
Prix défiant toute concurrence

Au Chapeau modèle

13, rue d'Allemagne, TUNIS

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Fin de Saison

50 pour cent de rabais sur toutes les marchandises en magasin tels que chapeaux garnis, paille, etc., etc. Spécialité de chapeaux de deuil

Grande Distillerie

TUNISIENNE

(USINES A VAPEUR)

G. & E. LICARI

TUNIS — Rue d'Espagne

Fabrique de grandes liqueurs

VINS EN GROS

Spécialité de :

AMER & FERNET

LICARI

EXPORTATION

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de l'Archevêché de Carthage

Gros et détail

Expéditions par caissés et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

Cabinet de Consultations Juridiques

TUNIS, rue Annibal, 10

A. MARÉCHAL, Directeur

ancien principal clerc d'avoué et d'avocat défenseur

Rédaction de mémoires et conclusions. Contrats et actes de procédure. — Représentation en Justice. — Direction de tous procès. — Immatriculations. Bornage. Arbitrage.

CRAVURE

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

A. CLÉMENT

TUNIS 13, rue Al-Djazira 13, TUNIS

Gravure sur bijoux

Vins et Comestibles

G. MARILLIE

7, Rue d'Italie, 7 (Passage de Bénévent) TUNIS

Conserves — Saucissons — Jarabons — Choucroute

FROMAGES

Gruyère — Roquefort — Mont-d'Or — St-Marcellin

Camembert — Brie

Tripes mode de Caen tous les mardis, Choucroute les jeudis,

Vol-au-vent sur commande

Vins fins, Bordeaux, Champagne

Rhums, Liqueurs.

René Delarue

14, rue d'Espagne — TUNIS

Vins de France et de Tunisie

Rhum Sainte Lucie

Eaux-de-vie fines de marc et de vin.

Musique, Pianos, Instruments

M. DURAZZANO

rue Amilcar

Vente, Echange, Location de Pianos

Accord et Réparation

Représentant des maisons Pleyel, Wolff et Cie, et A. Bord. Seul dépositaire de la maison Boisselot.

100 Pianos pour Locations 100

N. - B. -- Sur les prix de chaque fabricant, la maison Durazzano fait les mêmes réductions que les fabricants.

Tous les pianos sont garantis

36 Mois de Crédit

Epicerie de Carthage

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR

Adresser les commandes à M. SOLET.

Représentant de commerce

16, Avenue de Carthage, 16

Avis aux Consommateurs

Maison Bonal et fils, à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), ancien médecin du couvent de la Grande-Chartreuse, inventeur de la Raphaële jaune et de la Gentiane-Quina, des montagnes de la Grande-Chartreuse.

Refusez impitoyablement les bouteilles Raphaële ne portant pas le nom Bonal et les bouteilles Gentiane ne portant pas imprimée la branche de gentiane. -- Se méfier des contrefaçons.

Maison Rivoire et Lombard, de Rivoire frères, fondée en 1822, à Marseille. Spiritueux en tous genres.

Seul représentant-dépositaire de ces deux Maisons pour toute la Tunisie (Bizerte excepté), M. François DUCHÉ, 12, boulevard de Paris. Adresser lettres, commandes, télégrammes à cette adresse.

A L'ÉTOILE D'OR

20, rue d'Italie, TUNIS

Corbeilles de mariages, splendides bagues de fiançailles. Bijouterie

-- Horlogerie -- Orfèvrerie.

Vente à très petit bénéfice. Envoi à choisir. Bijoux or et argent contrôlés.

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, Houille et Briquettes

B. RICHARD, A. MILITTE, successeur

Bureaux : place de la gare Française; Magasins : rue du Maroc (ancien fondouk au charbon) -- TUNIS

APÉRITIFS, COGNACS & LIQUEURS

- CUSENIER -

" PREMIÈRE MARQUE DU MONDE "

HOTEL DE FRANCE

GRAND CAFÉ RESTAURANT

Avenue de la Gare — BEJA

Etablissement restauré à neuf

Billard — Chambres meublées — Ecuries

Remises

GRAND CONFORTABLE

Liqueurs variées et de marque

BIÈRE DE LA MEUSE

Consommations de premier choix

Service soigné à la carte et à prix fixe

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRANDE RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

A VENDRE

Superbe Bibliothèque palissandre, style Louis XVI avec 115 volumes anciens et reliure.

Piano demi-queue palissandre.

Bon état.

S'adresser au bureau du journal.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Magasins à Louer

SUR LES QUAIS

La Compagnie des Ports informe les commerçants, commissionnaires et exportateurs en général qu'elle va construire à proximité des quais Ouest et Sud un vaste magasin qui pourra être relié au chemin de fer Bône-Guelma.

Ce magasin sera divisé en sections de 260 mètres carrés et plus à la demande, qui seront mises en location à un prix très modéré.

S'adresser dès maintenant à la Compagnie des Ports, 19, rue Es-Sadikia, à Tunis.

The Petroleum Co

Batum - Tunis - Malte

Société des Pétroles Russes

Bureaux, 21, rue d'Italie

Entrepôt, 25, rue de Besançon, TUNIS

PRIX-COURANT

Caisses à 4 fr. 45; S/T, estagnon, par deux à 4 fr. 20; liquide pour trente-six litres à 3 fr. 80; liquide pour dix-huit litres à 2 fr.; liquide pour dix litres à 1 fr. 20.

Ces prix sont modifiés deux fois par mois et le pétrole rendu à domicile.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE

10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : Em. LACROIX

GRAND PRIX
EXPOSITION INTERNATIONALE LYON 1894

HORS CONCOURS. Membre du Jury
EXPOSITION INTERNATIONALE BORDEAUX 1895

PLUS DE MAUX DE DENTS!

PAR L'EMPLOI DES
DENTIFRICES
Biscuits, Poudre et Pâte

des RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de Souillac

Dom MAGUELONNE Prieur

Inventé en l'an 1373 par le P. BOURSAUD

Vente en Gros: SEGUIN, BORDEAUX
MAISON FONDÉE EN 1807

VENTE dans toutes les BONNES PARFUMERIES,
PHARMACIES ET DROGUERIES.

MAISON à PARIS, 26, Rue d'Enghien.

EXIGER LA SIGNATURE
DU PRIEUR
Maguelonne

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, TUNIS

BRIQUES

CHAUX

TUILES et POTERIES

Dynamite

Maison DE PARADE

Bureaux : 20, rue d'Espagne

CUR KINA

le plus hygiénique des apéritifs

CURAÇAO TRIPLE SEC

GALLAND neveu, à Vienne (Isère)

Grand prix Bruxelles 1897

Représenté en Tunisie par Léon SOLET, 16, avenue de Carthage.

PELLET & AZERM

3, Place de la Résidence
TUNIS

QUINCAILLERIE. Articles de Ménage, de Chauffage, d'Eclairage, outillage d'Agriculture, fers, métaux, etc.

CHOCOLAT DE VINCK PARIS

HORS-CONCOURS

DEPOT DES CAOUTCHOUCS
TORRILHON et C^{ie}
DE CLERMONT-FERRAND
TUNIS — 18, rue de Constantine, 18 — TUNIS

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arrosage et pompes à incendie. — Tuyaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. — Courroies pour transmission et transporteurs. — Courroies balata; joints, clapets, rondelles, tampons pour pompes. — Corde calfat, graisseur (breveté s. g. d. g.) feuilles caoutchouc, foudre plombaginée dit carbominum, etc., etc. — Balais-racloirs (brevetés s. g. d. g.) — Garnitures de roues de tous systèmes. — Tapis pleins et à grilles. — Pneumatique Torrillon (breveté s. g. d. g.) — Le touriste (breveté s. g. d. g.), cercles creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. — Vêtements civils et militaires indécomposables, tabliers de cheval, couvertures, molletières, houzeaux, tubes, etc., etc.

S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire pour la Tunisie.

MOULIN A VENT

EN ACIER GALVANISÉ
pour l'Irrigation et l'Industrie



le plus fort et le meilleur marché du monde, fonctionnant par la brise la plus légère et résistant aux tempêtes les plus violentes.

ÉTABLISSEMENT DE DEVIS

Nous répondons à toute demande renfermant les indications suivantes :

- 1° Indiquer s'il y a des obstacles dans un rayon de cent mètres du moteur; quelle en est la hauteur;
- 2° Donner le diamètre du puits, sa profondeur totale, et la hauteur d'eau en été et en hiver;
- 3° A quelle distance au-dessus de la margelle du puits désire-t-on surélever l'eau;
- 4° Quelle quantité d'eau désire-t-on par heure.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. P. LE-CLERCQ, agent général pour la Tunisie et l'Algérie, 14, rue Es-Sadikia, Tunis.

G^{de} Blanchisserie de la Résidence

41 et 43, rue Sidi-bou-Mendil — TUNIS

Maison de confiance — la plus ancienne de Tunis

M^{me} J. MIET, propriétaire

LAVAGE, REPASSAGE, GLAÇAGE, RACCOMMODAGE, TEINTURE et DÉGRAISSAGE

Le linge est pris et rendu à domicile

La Maison est également dépositaire du SAVON marque "Le Chapeau" Cristaux;

Sonde "Phénix" et Epingles pour repasseuses

GROS ET DÉTAIL — PRIX MODÉRÉS

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira — TUNIS

C. BOURY, Armurier

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

BICYCLETTES des premières fabriques françaises

Appareils de pesage de tous systèmes

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances

DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

TERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, PROPRIÉTAIRE

TUNIS, Place de la Gare Française, TUNIS

Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touristes et négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

COMPTOIRS EN ÉTAI

Installation complète pour Hôtels, Cafés, etc.

Grandes facilités de paiement

FERRANDIER ET CHAZETTE, MARSEILLE

FERRANDIER, Successeur

Agent pour la Tunisie (Bizerte et Sousse exceptés), Léon SOLET, dépositaire, Tunis.

MAISON TOUZE DE MAGNY

20, rue d'Italie — TUNIS

SPÉCIALITÉ DE CORSETS SUR MESURE
depuis 10 francs

Corsets tout fait au prix de Gros

ÉPICERIE & COMESTIBLES

DÉTAIL DOURA FRÈRES GROS

25-27, rue des Glaciers — TUNIS

DENRÉES COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES

Semoules et farines — Pommes de terre

Liqueurs ordinaires et de premières marques

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, et présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures, plaies, excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail

Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

Demandez partout

LE KINA-BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO

M. Louis FOUBERT

Courtier Maritime et Commercial

TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS

CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse

CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Service spécial de Déménagements

MAGASINS DE DÉPÔTS

BRASSERIE BOUCHERAND

Rue Amilcar et rue Régulus

RESTAURANT à PRIX FIXE et à LA CARTE

DÉJEUNER : 2 fr. — DINER : 2 fr. 50

BIÈRES

GRANDE MAXEVILLE & MUNICH (Desterbrau)

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS

Th. PROUST o. *, Directeur des Agences en Tunisie

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2% - à 2 ans, 2 1/2% - à 3 ans, 3% - à 4 ans, 3 1/2%

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres,

encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2%, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES A GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille le Lundi midi

Arrivée à Tunis le Mardi 7 h. 30 soir.

Départ de Tunis le Mercredi 4 h. soir.

Arrivée à Sfax le Jeudi 10 h. matin.

Départ de Sfax le Jeudi 3 h. soir.

Arrivée à Sousse le Vendredi 2 h. matin.

Départ de Sousse le Vendredi midi.

Arrivée à Tunis le Samedi 9 h. soir.

Départ de Tunis le Samedi midi 30.

Arrivée à Marseille le Dimanche 8 h. soir.

Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Bizerte-Marseille

Départ de Marseille le Vendredi midi.

Arrivée à Bizerte le Samedi 8 h. 30 soir.

Départ de Bizerte le Samedi minuit.

Arrivée à Tunis le Dimanche 4 h. matin.

Départ de Tunis pour Malte le Dimanche 8 h. soir.

Arrivée à Malte le Lundi 10 h. matin.

Départ de Malte pour Tunis le Lundi 7 h. soir.

Arrivée à Tunis le Mardi 1 h. soir.

Départ de Tunis pour Bizerte le Mercredi midi 30.

Arrivée à Bizerte le Mercredi 4 h. 30 soir.

Départ de Bizerte pour Marseille le Mercredi 10 h. 30 soir.

Arrivée à Marseille le Vendredi 7 h. matin.

AVIS IMPORTANT

MM. les Voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage au bureau de Tunis.

L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

C^{ie} TOUACHE -- Service postal français -- Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie et la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 3 h. 15 matin.

» DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les dimanches à 8 h. 30 matin.

» A MARSEILLE, tous les mercredis, à 3 h. 45 matin.

DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.

» DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à midi 30.

» DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les samedis, à 4 h. du soir.

La C^{ie} accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Allemagne.

L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.

La New-York

Compagnie d'Assurance sur la vie

Polices universelles avec accumulation des bénéfices. — Remboursement des primes en cas de décès avant l'époque désignée.

Pas d'Actionnaires

TARIF A CONSULTER chez M. Dapoigny, rue de Carthage, Tunis.

Grande Boulangerie VIENNOISE

3, boulevard de Paris, Tunis

Spécialité de Pains Viennois

Brioche - Croissants - Petits Pains pour thé et café - Bonbons - Gâteaux - Tartes - Desserts, etc.

Pains de luxe et de ménage - Spécialités de pains anglais - Biscuits - Pâtés fins - Vins fins et liqueurs de premier choix - Petits fours - Fournitures pour soirées - Baptêmes - Mariages et Bals.

FEUX D'ARTIFICE

en tous genres

J. PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis

22, avenue de la Marine, Tunis

Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpents, soleils, etc.; figures allégoriques sur commande.

Prix défiant toute concurrence

Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME

Cap. 15.000.000 entièrement versés

Comptoir de Tunis

Avenue de France

Escompte — recouvrements — avances sur titres et marchandises — chèques et lettres de crédit sur tous pays — encaissements de coupons — ventes et achats sur garde titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons à un an et quatre ans, 3 1/2, 0/0 - bons à cinq ans, 4 0/0.

Domaine de Potinville

P. POTIN, propriétaire

CHAUX

hydraulique

ET CIMENTS

DEPOT: rue du Portugal

Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la tonne.

Chaux éminemment hydraulique, 21 fr. 60 la tonne.

Ciment de Grappiers (prise lente) 40 fr. la tonne.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital 8.000.000

Siège Social à TUNIS

OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encassements et Recouvrements — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes — Dépôt à vue et à échéances fixes — Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons. Reports — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.

Souscriptions - Emissions

A. GAUVAIN

Dépositaire des produits de la

Maison SAINT Frères

7, rue Amilcar, 7 — TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangles, ceptain — cordages et ficelles.

POISSONNIÉ

HORLOGER - ELECTRICIEN

12, rue du Portugal, TUNIS

Spécialité d'horloges

pour monuments publics

Vente et Réparation d'Horlogerie

et d'appareils électriques

G^{de} EPICERIE ORIENTALE

GROS ET DÉTAIL — Rue d'Italie, 24 et 26 — Maison fondée en 1881

Aimé EYRIÈS

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Café vert Moka.....le kilo	2 80	Beurre frais des Alpes.....le kilo	2 50
» Martinique.....»	2 80	» d'Isigny.....»	2 80
» Santos.....»	2 40	Savon à la vierge.....»	50
» Rio.....»	10	Lessive Phénix.....»	40
» grillé mélangé.....»	2 80	Sardines aux tomates.....la boîte	30
Sucre scié Lebaudy.....»	65	Cèpes extra au naturel.....»	50
» Saint-Louis.....»	55	Petits pois fins.....»	55
» Anvers.....»	50	Champignons de Paris.....»	50
Bougies supérieures Fournier...le paquet	55	Huile surfine de Nice.....le litre	1 40
Lard.....le kilo	1 20	» de Sousse.....»	1 15
Petit-salé.....»	1 30	Absinthe Pernod fils.....»	2 50
Saindoux d'Amérique.....»	1 10	Rhum Saint-James.....»	3 70
		Rhum Chauvet.....»	1 10

La fidélité du client honore une Maison et l'encourage; la Maison Aimé Eyriès ayant le respect de son nom, a l'habitude d'être toujours consciencieuse.

Livraison à domicile — Expéditions à l'intérieur — Demandez le dernier catalogue paru

RADÈS-PLAGE

Café, Restaurant, Bains

Ouvert toute la nuit

On peut aller dîner à Radès-Plage sans prévenir; Clément est toujours prêt.

Bal tous les dimanches

LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepeletier

sous le contrôle de l'Etat

VIE. -- Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. -- Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. -- Contre le recours des locataires. -- Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

La Compagnie LE MONDE opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Compagnie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie, Tunis, 25, avenue de Paris.

